

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 05 avril 2024

Etaient présents : M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Eric CORREIA, M. François VALLES, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etait excusé et avait donné pouvoir de vote : M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN,

Etaient excusés : /

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 1

Nombre de membres excusés : /

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 17

Quorum : 9 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION DE LA LUDOTHEQUE POUR
L'EXPERIMENTATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Rapporteur : Mme Armelle MARTIN

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a répondu à un appel à projets visant à accompagner les familles dites fragilisées au sein des établissements d'accueil du jeune enfant. Cette réponse à l'appel à projets a débouché sur l'emploi de Claire MAGHIN (Educatrice de Jeunes Enfants) qui possède deux missions jusqu'à la fin du mois d'août 2024 :

- La labellisation AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) du multi-accueil de Guéret.
- La mise en œuvre d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Par ailleurs, dans différentes réunions, notamment dans le cadre du pacte des solidarités, il est évoqué le besoin d'avoir un lieu ressource pour les familles de type maison des parents, maison des 1000 premiers jours, espace famille, ...

Au cours des différentes rencontres que Claire MAGHIN a pu effectuer dans le cadre de sa mission d'accompagnement des familles, trois grands constats ressortent :

- Les difficultés d'adaptation des enfants à l'accueil collectif.
- Le stress des parents face à la séparation.

- Les difficultés de socialisation.

Ces constats sont partagés par l'ensemble des partenaires (CAF, Direction Petite Enfance, CAVL Anima, DDEN).

La CAF de la Creuse, engagée pour les familles du territoire est consciente de l'importance de la mise en œuvre d'un lieu ressource pour les familles et souhaite en amont, pouvoir expérimenter rapidement un LAEP sur le territoire communautaire.

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents, tel que défini par la réglementation CAF, est un espace convivial et ludique pour les enfants jusqu'à 6 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent (grand-parent, etc.). Libre, neutre et gratuit, ce lieu dispose de deux accueillants permettant une écoute et une attention auprès des enfants et des parents.

Deux lieux ont été identifiés pour l'expérimentation du LAEP :

- Le local du Relais Petite Enfance (RPE) situé, 15 Bd Carnot à Guéret.
- La Ludothèque gérée par la Ville de Guéret, située 6 avenue Fayolle à Guéret.

L'expérimentation du LAEP se déroulera du mercredi 10 avril au vendredi 5 juillet 2024, selon l'organisation suivante : les mercredis après-midi au RPE et les vendredis après-midi à la Ludothèque sur une plage horaire d'ouverture au public de 14h00 à 17h00.

Claire MAGHIN sera l'accueillante référente sur cette expérimentation. Cependant, deux accueillants doivent être présents à chaque session, pour cela un autre accueillant interviendra parmi les personnes suivantes :

- Valène POMAREL et Nathalie L'HUGUENOT, les animatrices du RPE du Grand Guéret
- Bénédicte PAROT, la Coordinatrice Petite Enfance du Grand Guéret
- Delphine GUERRIER, la Coordinatrice Parentalité du CAVL de la Ville de Guéret
- Valentin DACHOT, le Référent parentalité de la CAF
- Bethsabée FOURNIER, la Coordinatrice de l'Association 123 Parents

La convention, jointe en annexe, fixe les modalités de partenariat et de mise à disposition de la ludothèque pour la durée de l'expérimentation du LAEP.

Cette mise à disposition de la ludothèque ne donne lieu à aucune contrepartie financière entre la Ville de Guéret et la Communauté d'Agglomération.

Vu la délibération n° 124/20 du 24 septembre 2020 modifiée par délibérations n° 175/21 du 29 juin 2021, n° 305/21 du 8 décembre 2021 et n° 6/22 du 11 mars 2022, du Conseil Communautaire délégrant au Bureau Communautaire les attributions en matière de convention de partenariat dans le cadre du pôle enfance,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- approuvent la convention de partenariat et de mise à disposition de la ludothèque municipale pour l'expérimentation d'un LAEP sur la période du 10 avril au 5 juillet 2024,
- autorisent M. le Président ou Mme la Vice-Présidente déléguée, à signer la convention de partenariat et mise à disposition du local de la ludothèque pour l'expérimentation du Lieu d'Accueil Enfant Parent.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

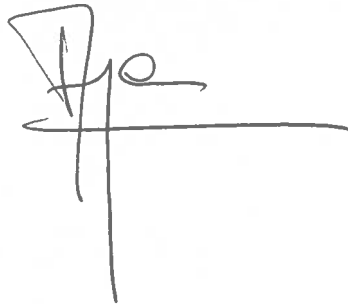
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Pierre AUGER





**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION
LUDOTHEQUE MUNICIPALE
Espace Fayolle**

Entre les soussignés :

Le propriétaire de la Ludothèque à l'Espace Fayolle

MAIRIE DE GUERET

Esplanade François Mitterrand

23000 GUERET

Représentée par Marie-Françoise FOURNIER, Maire

Ci-après désigné(e) "le Propriétaire"

Et

L'Organisateur de l'expérimentation du LAEP « Lieu d'Accueil Enfants-Parents » :

COMMUNAUTE D'AGGLOMETRATION DU GRAND GUERET

9 av Charles de Gaulle

23000 GUERET

Représentée par Éric CORREIA, Président

Ci-après désigné(e) "l'Organisateur"

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Le Propriétaire met à disposition de l'organisateur sa ludothèque située à l'Espace Fayolle, 6 avenue Fayolle 23000 GUERET, pour une expérimentation d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) du 12 avril au 05 juillet 2024.

La mise à disposition de la ludothèque comprend l'accès aux locaux ainsi qu'au matériel de jeu disponible. L'Organisateur s'engage à utiliser la ludothèque dans le respect des lieux et du matériel mis à disposition.

Article 2 – Jours/horaires du LAEP et ressources humaines

Les horaires d'ouverture de la ludothèque pour l'expérimentation du LAEP sont fixés comme suit : les vendredis après-midis de 13h30 à 17h30 à partir du 12 avril en présence de 2 personnels parmi la liste suivante :

Delphine GUERRIER	Mairie de Guéret – Anima	Valène POMAREL	Agglo Grand Guéret – Service Petite Enfance
Valentin DANCHOT	CAF 23	Bénédicte PAROT	
Bethsabée FOURNIER	Association 1, 2, 3 Parents	Nathalie l'HUGUENOT Claire MAGHIN	

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240411-49_24-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2024

Article 3 - Assurance

L'organisateur se charge de l'assurance qui couvre les enfants durant les différentes séances à la ludothèque de l'Espace Fayolle et se charge de l'assurance en cas de détérioration du matériel et/ou des jeux.

Article 4 - Modalités financières

La mise à disposition de la ludothèque pour l'expérimentation du LAEP est gratuite. Aucun loyer n'est exigé de la part de l'Organisateur.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et prendra fin automatiquement à l'expiration de cette période, sauf accord contraire des deux parties.

Article 6 : Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Guéret, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...)

Fait à GUERET en 2 exemplaires, le

L'Organisateur,

Le Propriétaire,

Président de l'Agglomération du Grand Guéret

Maire de Guéret